



Doc. 12979
26 juin 2012

La guerre entre la Géorgie et la Russie : la situation humanitaire dans les régions touchées par la guerre

Proposition de résolution

déposée par la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

En 2009, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe adoptait la Résolution 1648 (2009) sur les conséquences humanitaires de la guerre entre la Géorgie et la Russie et la Résolution 1664 (2009) sur les conséquences humanitaires de la guerre entre la Géorgie et la Russie : suites données à la Résolution 1648 (2009).

Dans cette dernière, l'Assemblée décidait de continuer à suivre de près la mise en œuvre de ces résolutions.

L'Assemblée avait chargé la commission de poursuivre cette tâche. La commission a conduit ses travaux au cours des trois dernières années et son rapporteur a effectué des visites approfondies dans la région pour assurer ce suivi. Le mandat a expiré et un nouveau mandat est donc nécessaire.

Si les besoins humanitaires d'urgence qui ont suivi le conflit entre la Géorgie et la Russie en 2008 ont été largement traités, d'importants problèmes humanitaires se posent aussi à long terme.

L'Assemblée devrait poursuivre et mener à terme ses travaux en cours dans le but d'établir un rapport et de présenter des recommandations dans un proche avenir.

